

Madame la Présidente,  
Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux,  
Chers collègues,

Le point 2.1.5 du préavis concerne le réaménagement paysager de l'entrée du parc Guillemin. Je note qu'il est prévu d'y semer des graminées dans les plates-bandes. On voit d'ailleurs des graminées dans plusieurs autres parcs de Pully.

Or selon le Centre d'allergie suisse, le pollen de graminée est le principal allergène de notre pays. 20% des gens y sont sensibles et en souffrent.

Dans ces conditions, je pense qu'il faudrait éviter d'en rajouter à tous les coins de rue ; et cela d'autant plus que l'effet décoratif reste incertain.

Merci

Lena Lio

01.09.2016